

## **PROCEDURE DES STAGES A L'ÉTRANGER**

***Assurez-vous qu'il ne s'agit pas d'une destination à risque (consulter le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : rubrique « conseils aux voyageurs ») :***

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Chaque composante qui envoie des étudiants en stage à l'étranger doit adresser « une demande de maintien de droit à la CPAM » en transmettant les documents suivants pour chaque étudiant concerné :

- ✚ Une copie de la convention de stage saisie dans l'outil Pstage et signée par toutes les parties.
- ✚ L'annexe H pour les stages effectués à l'étranger (intégrée dans Pstage).
- ✚ L'attestation de prise en charge du risque accident du travail (pour tous les pays sauf le Québec) **ou** le formulaire SE-Q104 pour le Québec.
- ✚ L'attestation de droit en cours de validité à la CPAM de l'étudiant.

L'ensemble de ces documents est à transmettre à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) **d'affiliation de l'étudiant au service Relations internationales.**

L'étudiant vous fournira son attestation de droit en cours de validité à la CPAM qu'il peut télécharger sur le lien suivant : <https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/obtenir-une-attestation/obtenir-une-attestation-de-droits>

**Pour plus d'informations: vous pouvez contacter le Carré International: Pôle Programmes de mobilité internationale: [intl.stages@unicaen.fr](mailto:intl.stages@unicaen.fr)**

Il est demandé à l'étudiant de s'inscrire sur **Ariane** avant son départ via le lien sur l'annexe H dans Pstage :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

**Documents à imprimer**

Pour l'impression de cette convention, vous devez vous reporter aux instructions fournies par votre service de scolarité ou composante.

- i** Convention type : Imprimer la convention
- i** Attestation à fournir à la fin du stage : Imprimer l'attestation de stage
- i** Annexe H pour les stages effectués à l'étranger : Imprimer la fiche Stage étranger

➔ Cliquez sur **Fiche pays**

<b>Stage à l'étranger</b>	<b>PAYS D'ACCUEIL</b> : BELGIQUE
<i>Fiche à compléter par l'établissement d'enseignement ou organisme de formation</i>	

**CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DANS LE PAYS D'ACCUEIL**

*Préciser ici les informations extraites de la Fiche pays essentielles à connaître par le stagiaire :*

..... http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/ .....

Tous les étudiants qui choisissent d'effectuer un stage à l'étranger dans le cadre de leurs études à l'Université sont invités à vérifier s'ils sont éligibles à un financement [sur le site du Carré International](#). En effet, il existe différents programmes de mobilité internationale de stage qui peuvent leur permettre d'obtenir une aide financière :

➔ Informations à retrouver sur le site de l'Université :

*Rubrique International / Stages à l'étranger*

<https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/stages-a-letranger/>

**IMPORTANT :**

Tous les étudiants partant en stage à l'étranger ont **L'OBLIGATION** de compléter un formulaire de signalement avant leur départ à l'étranger.

**Deux cas de figures possibles :**

**1- Pour les étudiants éligibles à une aide financière**, le formulaire de signalement est inclus dans le formulaire de candidature à une aide financière. Il est accessible à l'adresse suivante :

<https://unicaen.moveonfr.com/locallogin/5f3f763d9ea15d40630f0838/fra>

**2- Pour les étudiants non éligibles à une aide financière**, le formulaire de signalement est accessible à l'adresse suivante :

<https://unicaen.moveonfr.com/form/60506dc4be484a18b63f4d48/fra>

***Stage via le Programme Erasmus-stage : les dates de stage doivent OBLIGATOIREMENT être d'une durée minimum de 2 mois.***

***Une convention qui indiquerait une période inférieure à deux mois n'est pas recevable par le programme***